

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Nasserden:** ... et ces ventes sont nécessaires à l'heure actuelle.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je ne vois pas très bien le rapport entre l'argument du député et la question dont il s'agit ici. (*Applaudissements*)

**M. Nasserden:** Monsieur l'Orateur, je renonce à poursuivre, en raison de l'attitude de l'autre côté de la Chambre. J'ajouterai néanmoins ceci. J'étais de ceux qui ont félicité le ministre de son attitude concernant ces choses, lorsqu'il a donné à entendre, avant le congé, que tout allait bien et que nous serions en mesure de maintenir les prix dans l'intervalle jusqu'à la signature du prochain accord. Nous l'avons pris au mot. Nous croyions qu'il parlait au nom du gouvernement. Dans l'entre-temps, nous avons dû reconnaître cette déplorable situation.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La parole est au député d'Okanagan Boundary.

**M. D. V. Pugh (Okanagan Boundary):** En ce qui a trait à ce que vous avez dit, monsieur l'Orateur, il y aurait lieu, je pense, de vous signaler ici un autre aspect. En lisant votre décision d'hier au sujet d'une motion semblable, il me semble que vous avez insisté sur la question d'une urgence soudaine. Je tiens à vous signaler que la question d'urgence actuelle s'inscrit dans le contexte d'une urgence soudaine. L'urgence soudaine vient, à mes yeux, du défaut du ministre d'indiquer de façon précise, par l'entremise de son homologue des États-Unis, la position du Canada. Vous avez également signalé que la question tout entière pouvait s'encadrer dans un sujet si vaste qu'il y aurait peut-être lieu de la différer en vue d'une nouvelle mesure législative. Mais, dans le cas actuel, l'urgence de la situation—la baisse du prix du blé et des ventes de blé—exige une pleine et entière déclaration à la Chambre et le temps voulu pour en discuter dès maintenant.

**M. Lawrence Watson (Assiniboia):** Monsieur l'Orateur, cet après-midi j'ai été renversé d'entendre les vis-à-vis crier «la même vieille bande». Quant à la situation du blé dans l'Ouest canadien, la discussion de nul autre problème ne nous semble plus urgente présentement que celle-là. Tel ne paraît peut-être pas le cas à nombre de ministériels à qui la situation dans l'Ouest du Canada n'est pas familière. Nous croyons toutefois qu'il s'agit

[M. Nasserden.]

là d'une des situations les plus graves qui aient surgi depuis nombre d'années. J'aimerais rappeler une citation...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois rappeler à l'honorable député d'Assiniboia, le plus délicatement possible et en toute bienveillance, que nous amorçons encore une fois un débat sur une question irrecevable. C'est tout à fait contraire à l'esprit du Règlement de la Chambre. En effet, l'article 26 prévoit un débat à condition que l'affaire soit reconnue par la présidence comme ayant une importance publique pressante au point qu'elle justifie l'ajournement des travaux ordinaires de la Chambre. Ce que les députés sont invités à faire actuellement, c'est de guider la présidence en disant s'il est vraiment essentiel de suspendre les travaux ordinaires de la Chambre pour discuter de cette affaire précise.

Je signale au député que le gouvernement a déclaré que du temps sera consacré à la discussion de ce problème. Ce temps sera peut-être moins long que ne le souhaitent les députés, vu l'urgence de la situation, mais je me permets de signaler au député d'Assiniboia et à ceux qui pourraient vouloir suivre son exemple que nous devrions faire un effort honnête pour restreindre ces commentaires à l'urgence du débat et nous abstenir de parler de l'objet même de la motion.

**M. Watson (Assiniboia):** J'apprécie beaucoup vos remarques, monsieur l'Orateur. Je serai très bref. Je voudrais simplement citer quelques chiffres pour prouver qu'il s'agit d'un problème très urgent. En ce moment, dans l'Ouest canadien, nous n'avons pas de contingents de blé et la récolte est une des plus faibles depuis bon nombre d'années. Une déclaration, faite à la Chambre au mois de mai de cette année, portait que le prix du blé allait monter.

● (3.00 p.m.)

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il me déplaît d'interrompre les députés, mais il faut que l'ordre règne à la Chambre et nous devons essayer de mener nos travaux de façon méthodique. J'ai l'impression que le discours dans lequel le député vient de se lancer est exactement du même genre que celui qu'il pourrait prononcer si la proposition était acceptée. A ce moment-là, le député s'attaquerait sûrement à l'idée maîtresse de la motion. Je signale au député et à ses collègues que les instances